Nations Unies A/69/921

Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 138 de l'ordre du jour
Corps commun d'inspection

Recommandations à l'intention de l'Assemblée générale concernant l'établissement de paramètres pour un examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Recommandations à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'établissement de paramètres pour un examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement ».

15-08704 (F) 040615 040615

Merci de recycler

JIU/REP/2015/2
Français
Original: anglais

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE PARAMÈTRES POUR UN EXAMEN GLOBAL DE L'APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

Rapport établi par

Jean Wesley Cazeau
Papa Louis Fall

Corps commun d'inspection

Nations Unies, Genève 2015

Résumé

Recommandations à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'établissement de paramètres pour un examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
JIU/REP/2015/2

Objectif et portée

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 69/217 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2014. Au paragraphe 12 de cette résolution, l'Assemblée a rappelé les paragraphes 116 à 120 des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), document final adopté à l'issue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Samoa en septembre 2014, et, à cet égard, a prié le Corps commun d'inspection (CCI)

> **de formuler des recommandations afin de l'aider à déterminer, à sa soixante-neuvième session, aussitôt que possible et au plus tard en mars 2015, les paramètres d'un examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement, destiné à renforcer l'efficacité générale de cet appui et les rôles joués par les différents acteurs dans l'appui au développement durable de ces pays, l'objectif étant de faire en sorte que les organismes des Nations Unies adoptent une démarche cohérente et coordonnée, de façon à améliorer et renforcer leur efficacité d'ensemble.**

L'Assemblée générale a approuvé les Orientations de Samoa dans sa résolution 69/15 du 14 novembre 2014. Conformément aux paragraphes 116 à 120 de cette résolution, le présent rapport est centré sur l'appui institutionnel que le système des Nations Unies apporte aux petits États insulaires en développement (PEID) et définit les domaines sur lesquels devrait porter un examen global visant à renforcer l'application des Orientations de Samoa.

Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, les inspecteurs ont rencontré des représentants des États Membres et des hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies. Sur la base des constatations résultant des entretiens menés à New York et Genève, les inspecteurs ont revu la portée et le champ de leur étude pour l'axer sur l'analyse de l'appui institutionnel et des mécanismes de coordination, les liens entre les processus intergouvernementaux et les processus interinstitutions à New York ainsi que les mandats et les rôles respectifs du Département des affaires économiques et sociales (DAES) et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le DAES et le Bureau du Haut-Représentant sont les pierres angulaires de l'architecture mise en place par le système des Nations Unies pour l'appui aux PEID (voir annexe I).

Le présent examen fournit une synthèse préliminaire des données collectées dans le cadre d'une enquête à l'échelle du système, à laquelle ont répondu plus d'une vingtaine d'organisations participantes et les secrétariats des conventions relatives à l'environnement, et qui visait à évaluer leur contribution dans les domaines prioritaires des Orientations de Samoa, en fonction des modalités de mise en œuvre. Les données montrent qu'un soutien solide continue d'être apporté à l'action menée concernant les changements climatiques, l'énergie durable, l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, entre autres domaines (voir annexe II). La structure du présent rapport, sa portée restreinte et les contraintes de temps fixées dans la résolution 69/217 n'ont pas permis d'exploiter de façon approfondie

toute l'information collectée; celle-ci demeurera disponible pour une analyse plus poussée, au cas où le CCI serait chargé à l'avenir d'un examen global.

Principales conclusions

L'étude a débouché sur les conclusions suivantes:

a) Nécessité de clarifier les rôles et les liens: il faut améliorer la communication et les mécanismes de coordination à l'échelle du système de façon à accroître l'efficacité du soutien institutionnel que l'ensemble du système apporte aux PEID;

b) Chevauchements et manque de clarté: les zones floues et les chevauchements dans les mandats des groupes des PEID du Bureau du Haut-Représentant et du DAES, ainsi que le manque de lisibilité de la coordination entre ces deux groupes et la faiblesse de la stratégie de communication sont une source de confusion pour les États Membres, qui ont du mal à déterminer les rôles, les responsabilités, les réalisations et les interlocuteurs au sein du Secrétariat de l'ONU;

c) Les moyens limités alloués aux groupes des PEID du DAES et du Bureau du Haut-Représentant − moins de 10 fonctionnaires − et le rattachement de ces groupes à deux entités différentes du Secrétariat n'aident pas à répondre aux attentes des États Membres alors que les mandats confiés à ces groupes ne cessent de s'élargir;

d) L'Équipe de soutien sur les changements climatiques, relevant du Cabinet du Secrétaire général: étant donné l'importance que revêt le problème des changements climatiques pour les PEID, une coordination plus étroite devrait s'instaurer avec le DAES et le Bureau du Haut-Représentant afin de renforcer l'appui institutionnel fourni par le Secrétariat de l'ONU;

e) Le Groupe consultatif interorganisations sur les PEID, présidé par le DAES, est un forum hybride dans le cadre duquel les organismes apportant un soutien aux PEID se réunissent pour échanger des informations et coopérer. Son rôle n'est pas encore perçu clairement par les parties prenantes extérieures et les critères de participation, en ce qui concerne les entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, ne sont pas définis de manière précise;

f) Une interaction plus étroite avec les représentants des PEID et, en particulier, avec l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) devrait être institutionnalisée;

g) Le rôle des fonds, programmes et institutions spécialisées est jugé essentiel pour traduire les mandats confiés aux sièges en actes sur le terrain. Les liens entre ces entités devraient être renforcés de façon à affermir l'appui institutionnel de l'ensemble du système aux PEID et à intervenir plus efficacement aux niveaux des régions et des pays;

h) Le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui a fait œuvre de pionnier en appuyant pendant des décennies le développement des PEID, devrait être réévalué et revalorisé, compte tenu de l'expertise et des connaissances que possède cet organisme en ce qui concerne les vulnérabilités et les besoins des PEID;

i) Les rôles respectifs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)/Bureau de la coordination des activités de développement, du système des coordonnateurs résidents et des commissions régionales, ainsi que d'autres forums politiques et techniques régionaux,

devraient retenir l'attention dans le cadre de l'examen global visant à définir une stratégie d'ensemble pour la mise en œuvre efficace des Orientations de Samoa;

j) Le rôle des conventions relatives à l'environnement: la vulnérabilité environnementale liée à des questions telles que les changements climatiques, la biodiversité, les océans, la gestion des produits chimiques et des déchets est une préoccupation commune des PEID. Un examen global pourrait déterminer si le dispositif institutionnel actuellement en place permet d'articuler efficacement les travaux menés sous l'égide des conventions relatives à l'environnement et l'appui apporté aux PEID par l'ensemble du système.

Le présent rapport contient six recommandations adressées à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces recommandations visent à faire en sorte que l'examen contribue à améliorer l'efficacité, la coordination, la responsabilité et la communication ainsi qu'à renforcer les synergies entre les différents partenaires institutionnels au sein du système, de façon à fournir de meilleures prestations aux petits États insulaires en développement.

Recommandations adressées à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen

Recommandation 1

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que l'examen global porte sur les articulations nécessaires entre les Orientations de Samoa et les mandats mondiaux des Nations Unies concernant les problématiques clefs correspondantes, telles que le programme de développement pour l'après-2015, la réduction des risques de catastrophe, le financement du développement, les changements climatiques, la gestion des produits chimiques et des déchets, les droits humains et l'égalité entre les sexes, en vue de renforcer la cohérence à l'échelle du système et d'allouer des ressources suffisantes pour que l'ensemble du système appuie efficacement le développement durable des PEID.

Recommandation 2

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que l'examen global évalue l'allocation actuelle des ressources au Secrétariat de l'ONU au Siège et détermine si elles sont utilisées de façon rationnelle et efficiente, en vue d'améliorer la gouvernance et l'efficacité de la coordination dans l'exécution des mandats confiés par l'Assemblée au DAES et au Bureau du Haut-Représentant pour appuyer les PEID.

Recommandation 3

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que l'examen global recense toutes les entités concernées du Secrétariat de l'ONU qui contribuent à l'appui au développement durable des PEID, telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) et les commissions régionales, et propose au Secrétariat des moyens efficaces de renforcer la coordination de ses programmes et l'établissement de rapports intégrés.

Recommandation 4

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que l'examen global évalue le rôle et le fonctionnement du Groupe consultatif interorganisations sur les PEID et propose des mesures concrètes pour renforcer son efficacité en tant qu'instance de coordination rassemblant tous les partenaires institutionnels concernés − organismes des Nations

Unies et entités extérieures au système, telles que les institutions financières internationales −, de façon à favoriser l'application des Orientations de Samoa et à en faciliter le suivi.

Recommandation 5

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que, dans le cadre de l'examen global, on analyse le dispositif institutionnel mis en place conformément aux paragraphes 122 à 124 des Orientations de Samoa ainsi que le processus de coordination visant à suivre l'efficacité de leur mise en œuvre et à en rendre compte, de façon à éviter les chevauchements et à favoriser les synergies au sein du système des Nations Unies.

Recommandation 6

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que l'examen global se penche sur les mécanismes institutionnels et managériaux destinés à renforcer la coordination entre le DAES et le Bureau du Haut-Représentant pour l'exécution des tâches relatives à leurs mandats respectifs portant sur l'appui aux PEID, de façon à éviter les chevauchements, à accroître l'efficacité de leur action et à améliorer la transparence dans leur communication avec les États Membres.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Résumé		3
	Abréviations		8
I.	Introduction	1–6	10
II.	Appui institutionnel apporté par le système des Nations Unies pour le développement durable des petits États insulaires en développement: mandats et inventaire des partenaires clefs	7–76	12
	A. Mandats des Nations Unies de portée mondiale	7–10	12
	B. Inventaire des partenaires clefs au sein du système	11–32	13
	C. Organismes des Nations Unies	33–76	18
III.	Autres conclusions et recommandations	77–90	28
	A. Cadre de suivi et de responsabilisation aux fins de l'application des Orientations de Samoa	77–78	28
	B. Communication et partage de l'information entre le Secrétariat de l'ONU et les représentants des États Membres	79–84	29
	C. Coordination entre le Secrétariat de l'ONU au Siège et les autres entités des Nations Unies	85–90	30
Annexes			
I.	Département des affaires économiques et sociales et Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement: activités prescrites concernant les petits États insulaires en développement		32
II.	Contribution du système des Nations Unies à l'application des Orientations de Samoa – résultats de l'enquête du CCI		33
III.	Exemples d'activités menées par le système des Nations Unies et les secrétariats des Conventions environnementales à l'appui des PEID		36
IV.	Groupes de PEID selon la classification des organismes des Nations Unies et des instances internationales		38

Abréviations

AIMS	Petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCI	Corps commun d'inspection
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COP	Conférence des Parties
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAM	Programme alimentaire mondial
PMA	Pays les moins avancés
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIPC	Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UPU	Union postale universelle

I. Introduction

1. Au paragraphe 12 de la résolution 69/217 qu'elle a adoptée le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale a rappelé les paragraphes 116 à 120 des Orientations de Samoa[1] et prié le Corps commun d'inspection:

> *de formuler des recommandations afin de l'aider à déterminer*, à sa soixante-neuvième session, aussitôt que possible et *au plus tard en mars 2015*, les paramètres d'un *examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement* destiné à *renforcer l'efficacité générale de cet appui et les rôles joués par les différents acteurs* dans l'appui au développement durable de ces pays, l'objectif étant de faire en sorte que les organismes des Nations Unies adoptent une démarche cohérente et coordonnée, de façon à améliorer leur efficacité générale et leur capacité de répondre aux besoins des petits États insulaires en développement, et à renforcer l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et des Orientations de Samoa[2].

2. Comme suite à cette demande, le Corps commun d'inspection (CCI) a inclus l'étude correspondante dans son programme de travail pour 2015, adopté à la reprise de sa session d'hiver en janvier 2015. Une enquête a été lancée sur la base de questionnaires adressés aux 28 organismes des Nations Unies et aux secrétariats des conventions relatives à l'environnement. Les inspecteurs se sont entretenus avec des représentants des États Membres et de hauts fonctionnaires des organismes à New York et à Genève. Des vidéoconférences ont été organisées avec les bureaux hors siège du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans les PEID.

3. Compte tenu des résultats des entretiens et des vidéoconférences, les inspecteurs ont réduit la portée de leur étude, pour s'attacher à recenser les faiblesses dans l'appui institutionnel aux PEID ainsi que les domaines susceptibles d'amélioration et les possibilités de synergie. Sur la base de leurs conclusions, les inspecteurs adressent à l'Assemblée générale six recommandations afin d'aider celle-ci à déterminer les paramètres d'un examen global qui sera entrepris à l'avenir.

4. L'échéance ayant été fixée à mars 2015, les organismes ont été invités à contribuer à l'étude du CCI dans des délais très brefs et n'ont pas eu la possibilité, comme le veut la pratique habituelle du Corps commun, de formuler des observations sur la version finale du projet de rapport. Les contraintes de temps et la structure du présent rapport n'ont pas permis de rendre compte intégralement de l'information très abondante recueillie dans le cadre de l'enquête. Le CCI se réserve d'exploiter et d'analyser ultérieurement l'ensemble de cette information, au cas où il se verrait chargé d'effectuer l'examen global visé au paragraphe 13 de la résolution 69/217 de l'Assemblée générale.

---

[1] Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) constituent le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Samoa en septembre 2014. L'Assemblée générale a fait sien ce document dans la résolution 69/15 qu'elle a adoptée le 14 novembre 2014.

[2] Italiques ajoutées par les inspecteurs.

5. Conformément à l'article 11.2 du statut du CCI, le présent rapport a été finalement mis au point après consultation entre les inspecteurs de façon que les recommandations formulées soient soumises au jugement collectif du Corps commun.

6. Les inspecteurs tiennent à remercier les organisations participantes et les secrétariats des conventions relatives à l'environnement ainsi que les autres parties prenantes dont la contribution a été précieuse pour formuler les conclusions de la présente étude. Ils sont reconnaissants à tous ceux qui leur ont apporté leur concours pour l'établissement du présent rapport, en particulier les personnes qui ont participé aux entretiens et qui ont aimablement fait bénéficier les inspecteurs de leur expérience et de leurs compétences.

II. Appui institutionnel apporté par le système des Nations Unies pour le développement durable des petits États insulaires en développement: mandats et inventaire des partenaires clefs

A. Mandats des Nations Unies de portée mondiale

7. En mars 2015, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe a été adopté au Japon. D'autres mandats de portée universelle hautement pertinents pour les PEID seront renouvelés au cours de 2015, comme le mandat relatif au financement du développement (à Addis-Abeba en mai), le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable (à New York en septembre), et le cadre relatif aux changements climatiques (à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre)[3].

8. Lors de la cérémonie de clôture de l'Année internationale des petits États insulaires en développement[4], en février 2015, on a évoqué la nécessité d'un ensemble de propositions en faveur du développement durable qui englobent l'articulation entre les mandats de portée mondiale et les Orientations de Samoa. L'application des Orientations devrait s'inscrire dans le cadre plus large du programme de développement des Nations Unies, conformément au paragraphe 3 des Orientations, qui énonce les principes fondamentaux devant guider l'appui au développement durable des PEID[5].

9. La nécessité d'une telle approche a été clairement soulignée dans la déclaration faite par le Président de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)[6] lors de la session destinée à faire le point sur les négociations intergouvernementales relatives au programme de développement pour l'après-2015, en janvier 2015:

> Le programme de développement pour l'après-2015 doit donc promouvoir les priorités des PEID. Et ces priorités ont été clairement définies dans les Orientations de Samoa adoptées d'un commun accord l'année dernière. Nous réaffirmons avec énergie que les Orientations, qui représentent la contribution des PEID au programme de développement pour l'après-2015, doivent être pleinement intégrées dans nos discussions et dans le programme final[7].

À la lumière de ce qui précède et afin de garantir la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système pour que l'application des Orientations de Samoa s'inscrive dans le cadre global fourni par le programme de développement des Nations Unies, les inspecteurs recommandent ce qui suit:

---

[3] http://www.wcdrr.org/uploads/Sendai_Framework_for_Disaster_Risk_Reduction_2015-2030.pdf.

[4] Voir http://unohrlls.org/news/24-february-2015-reviewing-a-big-year-for-small-islands/.

[5] La nécessité d'un développement durable des petites îles a été traitée en 1992 dans Action 21, chapitre 17, section G.

[6] On trouvera à l'annexe IV des informations sur les membres de l'AOSIS et les différents groupements de PEID dans le cadre du système des Nations Unies et d'autres forums internationaux.

[7] Voir la déclaration prononcée par Ahmed Sareer, Représentant permanent des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom de l'AOSIS; consultable à l'adresse http://aosis.org/wp-content/uploads/2015/01/2015.01.19-Statement-Stocktaking-General-FINAL.pdf.

Recommandation 1

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que l'examen global porte sur les articulations nécessaires entre les Orientations de Samoa et les mandats mondiaux des Nations Unies concernant les problématiques clefs pertinentes, telles que le programme de développement pour l'après-2015, la réduction des risques de catastrophe, le financement du développement, les changements climatiques, la gestion des produits chimiques et des déchets, les droits humains et l'égalité entre les sexes, en vue de renforcer la cohérence à l'échelle du système et d'allouer des ressources suffisantes pour que l'ensemble du système appuie efficacement le développement durable des PEID.

10. On trouvera ci-après un inventaire des principales parties prenantes et de leurs mandats respectifs en ce qui concerne l'appui aux PEID dans le cadre des Nations Unies, y compris les mécanismes interinstitutions/intergouvernementaux. Cet inventaire devrait aider à établir des paramètres pour clarifier les rôles et déterminer les mécanismes de coordination qui permettront aux organismes des Nations Unies d'appuyer efficacement les institutions et le renforcement des capacités des PEID.

B. Inventaire des partenaires clefs au sein du système

Secrétariat de l'ONU au Siège

11. Au Secrétariat de l'ONU, au Siège, deux groupes sont chargés des PEID. Ils ont le même intitulé bien qu'ils soient rattachés à deux composantes différentes:

a) Le Groupe des PEID qui relève de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (DAES);

b) Le Groupe des PEID du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

12. La création, au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable (le prédécesseur du DAES), d'une entité qui serait chargée des questions relatives aux PEID avait été demandée dès décembre 1994 par l'Assemblée générale au paragraphe 15 de sa résolution 49/122, où elle priait

> le Secrétaire général de mettre en place, au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable, *une entité clairement identifiable, disposant des ressources et des cadres et du personnel d'appui qualifiés et compétents nécessaires pour entreprendre une large gamme d'activités* en vue d'appuyer l'application du Programme d'action à l'échelle du système[8].

13. Dans sa résolution 50/116, adoptée en 1996, l'Assemblée générale a pris acte de la création du Groupe des petits États insulaires en développement au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable.

[8] Italiques ajoutées par les inspecteurs.

14. Lors de la première Conférence mondiale sur le développement durable des PEID, tenue à la Barbade en 1994, les grandes menaces répertoriées aujourd'hui étaient encore très largement inconnues, notamment la vulnérabilité aux changements climatiques, un domaine dans lequel la science n'avait pas encore produit le solide corpus de connaissances dont disposent désormais les responsables de la formulation des politiques grâce aux rapports périodiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les changements climatiques sont un enjeu pour la survie de la plupart des PEID, aussi la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de ces pays revêt-elle un caractère encore plus impératif et plus urgent qu'à l'époque où le Programme d'action de la Barbade a été adopté.

15. Les résolutions successives de l'Assemblée générale sur les PEID mentionnent la nécessité de renforcer le Groupe des PEID du DAES et de le doter de moyens suffisants. Au fil des ans, l'évolution des mandats relatifs aux PEID a conduit à une longue liste de missions confiées au DAES et, par la suite, au Bureau du Haut-Représentant (voir annexe I). L'élargissement constant du mandat des deux groupes a engendré un certain flou, ouvrant la voie à de possibles chevauchements et contribuant au manque de clarté.

16. En 2002, à la suite de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/227, a créé le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans le but de disposer d'un mécanisme de suivi et de surveillance particulièrement visible, efficace et rationnel pour la mise en œuvre des programmes d'action en faveur de ces différentes catégories de pays[9].

17. Dans la pratique, les tâches précédemment confiées au DAES en ce qui concernait les PEID et à la CNUCED en ce qui concernait les pays les moins avancés (PMA) ont été attribuées au Bureau du Haut-Représentant. Le DAES reste chargé de procéder à des analyses et de fournir des contributions pour le rapport du Secrétaire général, tandis que le Bureau du Haut-Représentant est responsable de la mobilisation des ressources, de la coordination et de la sensibilisation. Le suivi est effectué conjointement, l'apport du Bureau du Haut-Représentant étant pris en compte, par l'intermédiaire du DAES, pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général.

18. Les tâches confiées au DAES incluent la coordination interinstitutions, les services consultatifs et l'appui au renforcement des capacités, la diffusion de l'information ainsi que la contribution à l'élaboration des documents finals des conférences sur les PEID, le suivi de leur application et l'établissement de rapports à ce sujet, comme suit:

- Établir (renforcer − résolution 59/229) le réseau des PEID au sein du Groupe et aider ces pays, entre autres au moyen de conseils pour exécuter leurs projets et d'une assistance pour identifier leurs besoins à court et à long terme en matière de capacités, en coordination **avec les institutions régionales et internationales** (résolution 56/198 de l'Assemblée générale);
- Accroître et améliorer **la coordination, à l'échelle du système des Nations Unies**, des activités d'appui aux PEID et à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade **ainsi que la diffusion d'informations** à ce sujet (résolution 56/198 de l'Assemblée générale);

[9] Voir le mandat du Bureau du Haut-Représentant relatif aux PEID à l'adresse http://unohrlls.org/about-sids/un-ohrlls-mandate/.

- Améliorer la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies, **ainsi qu'avec les autres organisations multilatérales compétentes**, afin de veiller à l'application et au suivi efficaces des textes issus de l'examen décennal du Programme d'action (résolution 58/213 de l'Assemblée générale).

19. Selon les informations recueillies lors des entretiens avec des responsables du Bureau du Haut-Représentant, le mandat confié à ce dernier pour l'appui aux PEID a été renforcé à l'issue des conférences de Maurice et de Samoa sur les PEID et inclut désormais de nouvelles responsabilités: assurer la cohérence et les synergies aux niveaux mondial, régional et national, et intégrer les Orientations de Samoa dans les activités des organismes des Nations Unies. Les risques de doubles emplois ou de chevauchements avec le DAES s'en trouvent donc accrus. Outre la poursuite de la collaboration entre les deux groupes, une définition plus précise de leurs responsabilités respectives contribuerait à améliorer la coordination et permettrait d'éviter la duplication des efforts.

20. Le fait que les deux groupes chargés des PEID relèvent de départements différents au sein du Secrétariat de l'ONU favorise la redondance des fonctions, d'autant que les modalités de coordination ne sont pas clairement définies: il en résulte un manque de clarté quant aux aspects de leurs mandats respectifs qui sont étroitement liés, comme l'ont d'ailleurs reconnu les parties prenantes dans le cadre des travaux de recherche menés aux fins de la présente étude[10].

21. Le Bureau du Haut-Représentant et le DAES disposent pour l'appui aux PEID et, en particulier, pour l'application des Orientations de Samoa de moins de 10 fonctionnaires au total, alors que les mandats ne cessent de s'élargir[11]. Notant que les ressources du Secrétariat sont du ressort du Secrétaire général et convaincus que la dispersion des moyens entre différents départements n'est peut-être pas la façon la plus rationnelle de les utiliser, **les inspecteurs sont d'avis que les États Membres devraient étudier la pertinence d'une réorganisation des ressources existantes visant à accroître l'efficacité pour obtenir conjointement des résultats**.

22. La nécessité d'une meilleure coordination a été mentionnée lors des entretiens. Toutefois, certains représentants de PEID ont également indiqué que le Groupe des PEID du DAES ne bénéficiait pas d'un appui suffisant ni des moyens nécessaires pour apporter une réponse adéquate aux problèmes urgents concernant ces pays. La catastrophe provoquée récemment dans le Pacifique par le cyclone Pam[12] montre bien que s'il n'est pas possible d'éviter les catastrophes naturelles en tant que telles, leur impact est proportionnel au profil de vulnérabilité des États touchés. **Les inspecteurs estiment qu'il est urgent que le système des Nations Unies contribue efficacement à construire la résilience des PEID afin de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques et à d'autres phénomènes connexes.** La coordination au Siège de l'ONU est indispensable pour impulser un appui efficace, plus

[10] Des questions analogues ont été soulevées dans la note d'information établie en 2010 par le Comité des politiques de développement du Conseil économique et social. Cinq ans plus tard, nombre de ces questions étaient toujours pertinentes. Voir la note d'information n° 10 (ST/ESA/201/CDP/10), juin 2010, présentant les vues et l'approche indépendantes du Comité des politiques de développement concernant l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement, rédigée par Philippe Hein. Peut être consultée à l'adresse www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/cdp_background_papers/bp2010_10.pdf.

[11] Groupe des PEID du DAES: 1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 2 agents des services généraux (Autres niveaux); Groupe des PEID du Bureau du Haut-Représentant: 1 P-4 et 1 P-2.

[12] http://www.wcdrr.org/news?id=43138.

rationnel et ciblé aux PEID afin qu'ils puissent faire face aux phénomènes qui mettent en danger leur survie même[13].

23. Les inspecteurs ont noté que le soutien apporté par les Nations Unies pour répondre aux besoins particuliers des PMA, en particulier à l'Afrique dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et les enseignements tirés de telles expériences pourraient servir d'exemple pour mettre en place une stratégie en faveur des PEID en tant que groupe de pays ayant des besoins spécifiques, en tenant compte de leurs profils de vulnérabilité[14]. Un examen global pourrait étudier comment appliquer une telle stratégie à l'échelle du système pour les PEID.

24. Les inspecteurs ont été informés que le niveau de représentation du Groupe des PEID du DAES était jugé trop bas, que le Groupe était noyé parmi les diverses composantes du DAES et qu'il devait fonctionner au moyen de ressources provenant de différents départements. **Les inspecteurs sont d'avis qu'il faudrait réévaluer les besoins existants et la capacité d'exécution compte tenu du mandat relatif aux PEID dévolu au DAES, afin de s'assurer que cette capacité est en rapport avec les tâches confiées et d'éviter la dispersion des compétences et des ressources au sein du Secrétariat.**

25. Les inspecteurs se sont également entretenus à New York avec des responsables de l'Équipe de soutien sur les changements climatiques, qui relève du Cabinet du Secrétaire général et apporte un appui aux PEID en répondant à certains de leurs besoins spécifiques dans le cadre des priorités relatives aux changements climatiques. On a évoqué différentes initiatives du Secrétaire général, telles que la SIDS Lighthouse Initiative, lancée dans le contexte du Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général en septembre 2014[15]. L'Équipe de soutien ne participe pas au Groupe consultatif interorganisations sur les PEID; elle interagit directement avec les pays concernés par les changements climatiques, dans le cadre de son dialogue avec l'AOSIS, de sa contribution au processus Paris 2015 (voir par. 7 ci-dessus) ou du système des coordonnateurs résidents.

26. L'Équipe de soutien collabore de façon ponctuelle avec le Bureau du Haut-Représentant et le DAES mais cette collaboration n'est pas régie par des modalités bien définies. Étant donné que tous ces acteurs interviennent dans le cadre du Secrétariat de l'ONU, il devrait être possible d'améliorer la cohérence et les synergies.

Afin que les ressources allouées au soutien du développement durable des PEID soient plus adéquates et que leur utilisation se traduise par un meilleur rapport coût-efficacité, les inspecteurs formulent la recommandation suivante:

---

[13] Voir la participation du Bureau du Haut-Représentant à la Conférence de Sendai, mars 2015, information disponible à l'adresse http://unohrlls.org/SIDS-High-Level-Sendai/.

[14] Le DAES a développé une expertise méthodologique pour l'établissement de profils de pays axés sur la vulnérabilité et la résilience, conformément au paragraphe 115 c) de la résolution 69/15 de l'Assemblée générale. Voir le rapport sur la réunion d'un groupe d'experts organisée en janvier 2015 par le DAES, à l'adresse http://www.sidsnet.org/sites/default/files/resources/report_of_egm_on_vrp_26-28_jan.pdf.

[15] SIDS Lighthouse Initiative est un cadre d'action visant à un déploiement planifié des énergies renouvelables dans les PEID de façon à faciliter la transition énergétique dans ces pays, en prenant en considération tous les aspects pertinents − politiques, structure du marché, options technologiques, renforcement des capacités. Voir www.un.org/climatechange/summit/wp-content/uploads/sites/2/2014/09/ENERGY-SIDS-Lighthouse-Initiative.pdf.

Recommandation 2

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que l'examen global évalue l'allocation actuelle des ressources au Secrétariat de l'ONU au Siège et détermine si elles sont utilisées de façon rationnelle et efficiente, en vue d'améliorer la gouvernance et l'efficacité de la coordination dans l'exécution des mandats confiés par l'Assemblée au DAES et au Bureau du Haut-Représentant pour appuyer les PEID.

Entités des Nations Unies hors Siège

27. Certaines entités des Nations Unies hors Siège, comme les commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC), se penchent sur les questions relatives aux PEID dans le cadre de leurs missions fondamentales. Au sein du système des Nations Unies, la CNUCED a été l'une des premières à s'intéresser aux PEID et possède une expertise reconnue pour traiter des problèmes centraux de commerce et de développement qui concernent ces pays. Le Bureau du Haut-Représentant a été créé à l'issue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés grâce à un transfert de ressources de la CNUCED, cette dernière continuant de jouer un rôle clef dans les questions relatives à l'appui des PEID. Les travaux de la SIPC, qui portent sur la réduction des risques de catastrophe et intéressent donc au plus haut point les PEID, sont eux aussi une pièce maîtresse du dispositif institutionnel intégré d'appui aux PEID.

28. Les commissions régionales assurent l'interface avec d'autres institutions régionales du système des Nations Unies et différents forums politiques et techniques institutionnels, dans les régions regroupant les PEID (Pacifique, Caraïbes et Atlantique, océan Indien, Méditerranée, mer de Chine méridionale)[16]. Les commissions régionales ont été explicitement désignées dans le document final de la Conférence Rio+20 et dans les Orientations de Samoa comme des acteurs clefs de l'appui au développement durable[17].

29. La CESAP a ouvert un bureau pour le Pacifique à Fidji, afin de prêter tout spécialement attention aux problèmes rencontrés par les PEID dans cette sous-région. La CEPALC a créé un bureau sous-régional pour les Caraïbes à Port-of-Spain[18]. Dans le cadre de la présente étude, certains représentants des PEID de la région AIMS ont indiqué que l'ONU devrait envisager de mettre en place un mécanisme de coordination pour cette région, la seule qui n'ait pas de représentation au niveau sous-régional. Actuellement, des efforts sont déployés, dans le cadre de discussions entre la Commission de l'océan Indien (COI) et le PNUD notamment, pour élargir la coordination institutionnelle dans la région AIMS.

30. Une décentralisation plus poussée des processus décisionnels et la fourniture de ressources adéquates aux commissions régionales pour qu'elles aient davantage d'impact dans leurs

[16] Le groupe de PEID de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale (ou groupe AIMS), du fait de sa dispersion géographique, relève de trois commissions régionales différentes: Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

[17] Voir les paragraphes 109 a) et 122 des Orientations de Samoa, qui portent sur le renforcement des capacités et sur le suivi, respectivement. Un examen par le CCI de la coopération entre les commissions régionales est prévu pour 2015.

[18] Voir http://www.cepal.org/portofspain/.

régions respectives contribueraient à accroître l'efficacité du travail de terrain portant sur l'appui aux PEID.

31. Les entités hors Siège telles que les commissions régionales ont des contacts avec le DAES ou le Bureau du Haut-Représentant. Il ressort de la présente étude que cette collaboration est essentiellement ponctuelle et qu'il n'existe pas de plate-forme ou de mécanisme d'échange systématique pour la planification coordonnée de l'appui aux PEID, hormis dans le cadre de la participation au Groupe consultatif interorganisations sur les PEID, présidé par le DAES[19].

32. La question du renforcement de la coordination entre le Secrétariat de l'ONU au Siège et les entités hors Siège devrait être abordée dans l'examen global. Il conviendrait de ne pas négliger l'expérience acquise par la CNUCED pour ce qui est de fournir aux PEID des services consultatifs sur les questions de commerce et de développement en tenant compte de leurs vulnérabilités spécifiques. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine s'articulent autour du renforcement de la résilience, un objectif fondamental pour le développement de ces pays et qu'aucun d'entre eux ne serait en mesure d'atteindre sans soutien extérieur, d'où le rôle du système des Nations Unies. Les documents publiés par la CNUCED en septembre 2014 dans le prolongement de la Conférence de Samoa confirment que cette entité est à l'avant-garde pour répondre aux besoins des PEID[20].

Les inspecteurs estiment que l'application de la recommandation ci-après favoriserait l'amélioration de la coordination et de l'efficacité dans les activités du Secrétariat:

Recommandation 3

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que l'examen global recense toutes les entités concernées du Secrétariat de l'ONU qui contribuent à l'appui au développement durable des PEID, telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) et les commissions régionales, et propose au Secrétariat des moyens efficaces de renforcer la coordination de ses programmes et l'établissement de rapports intégrés.

C. Organismes des Nations Unies

33. Plus d'une vingtaine d'organismes ont répondu à l'enquête réalisée par les inspecteurs aux fins de la présente étude[21]. Les résultats montrent que les organismes apportent, dans le cadre de leurs mandats respectifs, un soutien actif et diversifié aux PEID pour répondre aux besoins de ces pays. Soucieux de tenir les grands engagements pris par l'ensemble du système, tels que ceux mentionnés au paragraphe 3 des Orientations de Samoa, les organismes onusiens, dans leur majorité, contribuent à un niveau ou un autre à favoriser le développement durable des PEID. Ils n'ont pas nécessairement de programmes ciblés sur ces pays mais fournissent un appui dans le cadre de leurs mandats sectoriels portant sur l'éducation, l'énergie, l'environnement, le développement industriel et la gouvernance, entre autres.

[19] Voir par. 46 ci-dessous.

[20] Voir *The Oceans Economy: Opportunities and Challenges for Small Island Developing States* (UNCTAD/DITC/TED/2014/5) et *Addressing the vulnerabilities of Small Island Developing States more effectively* (UNCTAD/LDC/2014), septembre 2014.

[21] Voir à l'annexe III un échantillon des activités menées.

34. Les conventions relatives à l'environnement, telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique (CBD), la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar), la Convention sur le droit de la mer, contribuent également, à des degrés divers, à l'appui aux PEID par leurs travaux sur des questions qui revêtent une grande importance pour ces pays.

35. Les réponses des organismes indiquent dans quels domaines prioritaires des Orientations de Samoa ils interviennent, et selon quelles modalités[22]. Ils agissent dans le cadre des Nations Unies mais aussi, sur le terrain, en étroite coopération avec les institutions régionales qui jouent un rôle clef pour les PEID telles que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Forum des îles du Pacifique ou le Secrétariat du Commonwealth. C'est là un aspect de l'appui aux PEID sur lequel devra se pencher un examen global visant à favoriser l'application des Orientations de Samoa: en effet, pour pouvoir s'acquitter pleinement de sa mission dans ce domaine, le système des Nations Unies doit agir en liaison et en coordination avec les forums politiques et techniques régionaux des PEID et d'autres institutions dont les travaux ont trait à ces pays, dans le cadre de partenariats efficaces.

36. Les fonds et programmes des Nations Unies se distinguent par leurs bonnes pratiques en matière de coordination sur le terrain, en particulier grâce à l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et par la participation au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies. Le champ de la présente étude ne permet pas de fournir des indications plus détaillées sur l'action d'envergure menée par les fonds, programmes et institutions spécialisées. Toutefois, les inspecteurs ont recueilli des éléments attestant la dimension stratégique du travail réalisé par les fonds et programmes pour appuyer les PEID. La stratégie de «croissance bleue» récemment mise au point par la FAO ou l'action régionale menée par cet organisme dans le cadre de l'initiative «faim zéro» à Timor-Leste, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et en Grenade, par exemple, illustrent l'appui apporté aux PEID[23].

37. De bonnes pratiques ont également été mises en évidence dans les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui a fourni aux PEID un appui solide et des services consultatifs et contribué au renforcement de leurs capacités dans des domaines clefs particulièrement importants pour leur environnement. Dans le document ministériel final adopté lors de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (juin 2014), la communauté internationale a été invitée instamment à «promouvoir et encourager le développement de partenariats véritables et durables pour relever les défis environnementaux auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement». Le PNUE apporte un appui constant et diversifié aux PEID, notamment, mais pas uniquement, dans le cadre de son Programme en faveur des PEID des Caraïbes. Lors de sa quatorzième réunion, tenue en 2003, le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des

[22] Voir annexe II.

[23] Voir *Global Blue Growth Initiative and Small Island Developing States* et *Tirer parti des débouchés économiques dans le secteur agricole pour améliorer la sécurité alimentaire dans les États insulaires du Pacifique. Trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. Mongolie*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2014. Disponibles à l'adresse www.fao.org/fileadmin/templates/sids/PDF/Blue_Growth_policy_paper.pdf.

Caraïbes, dont le PNUE assure le secrétariat, a, par sa décision 4, adopté ce programme en tant que principal cadre de politique pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour les PEID des Caraïbes.

38. Le récent rapport du CCI sur l'examen après Rio+20 des questions de gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2014/4) a révélé que les PEID retiennent l'attention d'un nombre important d'organismes[24], ce que confirment les résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de la présente étude. Le maillon le plus faible est l'absence de coordination efficace à l'échelle du système et le manque de suivi global des activités d'appui aux PEID menées par ces organismes.

Présence des Nations Unies à New York

39. Diverses composantes du système des Nations Unies sont présentes à New York, ville qui héberge: a) différents processus intergouvernementaux et forums interinstitutions; b) le siège de nombreuses entités onusiennes, en particulier des fonds et programmes.

40. Si l'on veut renforcer l'appui institutionnel aux PEID et accélérer l'application des Orientations de Samoa, il faut déterminer des moyens d'impliquer l'ensemble des parties prenantes, tant au sein des organismes que dans le cadre des forums et processus de formulation des politiques. Dans la présente section, les inspecteurs passent en revue les principaux partenaires institutionnels.

Forum politique de haut niveau

41. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable[25] a remplacé la Commission du développement durable, conformément à la résolution 67/203 de l'Assemblée générale. Le Forum est partie prenante du processus de finalisation du programme de développement pour l'après-2015 et, à ce titre, il lui appartient de veiller à ce que les préoccupations des PEID soient dument prises en compte dans le programme de développement durable qui sera adopté en septembre 2015[26]. Au sein du Secrétariat, le DAES fournit un appui pour les sessions du Forum consacrées aux PEID.

42. Au paragraphe 11 de sa résolution 67/290 concernant la structure et les modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Assemblée générale a décidé que, lors des réunions du Forum, suffisamment de temps serait consacré à l'examen des problèmes de développement durable auxquels se heurtent les pays en développement, y compris les plus vulnérables d'entre eux, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires, les pays sans littoral et les pays africains.

43. Les PEID participent aux processus intergouvernementaux qui se déroulent sous les auspices de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS). Créée en 1990, cette dernière est une coalition intergouvernementale regroupant 44 États membres et observateurs. Les États membres − petites îles et pays côtiers de faible altitude − appartiennent aux différentes régions océaniques de la planète mais sont confrontés aux mêmes défis en matière d'environnement et de développement, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques. Actuellement présidée par les Maldives, l'AOSIS parle d'une même voix au nom des PEID

[24] Voir JIU/REP/2014/4 − A/69/763, annexe I.

[25] Voir le paragraphe 123 des Orientations de Samoa, qui traite du rôle du Forum en matière de suivi et de responsabilisation.

[26] Voir la résolution 69/217 de l'Assemblée générale, par. 16.

lors des négociations avec le système des Nations Unies[27] et offre une plate-forme pour la mise en commun des connaissances par ces pays[28]. L'Alliance a joué un rôle actif dans l'adoption des Orientations de Samoa, qui appellent à un renforcement durable des capacités dans les PEID, et prend part également aux négociations qui se déroulent dans le contexte de la CCNUCC[29].

Conseil économique et social et Comité des politiques de développement

44. Le Conseil économique et social est expressément mentionné au paragraphe 123 des Orientations de Samoa et, de même que le Forum politique de haut niveau, il est invité à consacrer suffisamment de temps à l'examen de l'appui au développement durable des PEID.

45. Le Comité des politiques de développement est un organe subsidiaire du Conseil économique et social[30], qui fournit des contributions d'experts sur des questions de développement lors du débat de haut niveau du Conseil. En 2010, le Comité a produit une note d'information sur la problématique des PEID, qui soulevait notamment des questions essentielles concernant la difficulté d'élaborer une stratégie spécifique pour ces pays, questions qui, dans la plupart des cas, n'ont pas encore trouvé de réponse.

46. Les PEID[31] partagent certaines caractéristiques communes mais appartiennent à différentes catégories spéciales définies par les Nations Unies. Neuf d'entre eux seulement appartiennent au groupe des pays les moins avancés (PMA), les autres se situant parmi les pays à revenu intermédiaire ou élevé. Une politique axée sur les PEID devrait donc traiter des questions qui sont pertinentes pour l'ensemble de ces pays, compte tenu des «vulnérabilités communes mais différenciées» qui sont les leurs et qui sont liées à des facteurs tels que les changements climatiques, l'isolement, l'éloignement, la dépendance à l'égard des importations, les difficultés de transport, la fracture numérique, la gestion des produits chimiques et des déchets, l'échelle économique réduite ou les questions sociales, entre autres[32].

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

47. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination[33] (CCS), qui regroupe 29 organismes[34], est l'instance suprême de coordination au sein du système.

---

[27] Voir http://aosis.org/wp-content/uploads/2015/01/2015.01.19-Statement-Stocktaking-General-FINAL.pdf.

[28] Voir http://aosis.org/.

[29] Voir http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/adp2-8_opening_statement_aosis_8feb2015.pdf.

[30] Voir la note d'information n° 10 du Comité publiée sous la cote ST/ESA/2010/CDP/10 juin 2010, présentant les vues et l'approche indépendantes du Comité concernant l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement, rédigée par Philip Hein (2010).

[31] Voir annexe IV.

[32] Pour une approche récente, voir *Addressing the vulnerabilities of small island developing States more effectively* (UNCTAD/LDC/2014).

[33] Voir l'événement de haut niveau consacré aux PEID et organisé par le CCS http://webtv.un.org/meetings-events/general-assembly/main-committees/4th-committee/watch/ceb-high-level-event-the-un-system-partnering-for-the-people-of-sids/3762444460001#full-text.

[34] Voir www.unsceb.org/content/member-organizations.

48. Le CCS a participé à l'élaboration des Orientations de Samoa et a souligné que tous ses membres, sous la présidence du Secrétaire général, étaient déterminés à contribuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à la mise en œuvre des Orientations[35].

49. Appuyé par son secrétariat, le CCS mène ses travaux dans le cadre de trois mécanismes: le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Ce dernier joue un rôle clef de facilitateur pour l'exécution des activités opérationnelles aux niveaux des régions et des pays, avec le concours de son secrétariat, le Bureau de la coordination des activités de développement.

50. Le GNUD regroupe 32 fonds, programmes, agences, départements et offices des Nations Unies. Agissant en étroite collaboration avec le PNUD et le système des coordonnateurs résidents, ainsi qu'avec les autres fonds, programmes et institutions spécialisées qui travaillent sur la problématique du développement, le GNUD et le Bureau de la coordination des activités de développement sont des partenaires incontournables sur le terrain aux niveaux des régions et des pays.

51. Au cours de la mission qu'ils ont effectuée à New York, les inspecteurs ont rencontré des membres du personnel du Bureau et ont noté avec appréciation le rôle joué par cet organe dans l'appui apporté aux PEID aux niveaux des régions et des pays. Toutefois, n'étant pas membre du Groupe consultatif interorganisations sur les PEID, le Bureau ne participe pas systématiquement aux réunions du Groupe. **Les inspecteurs invitent donc le DAES à prendre les dispositions nécessaires pour que le GNUD et le Bureau de la coordination des activités de développement deviennent membres permanents du Groupe consultatif interorganisations.**

Groupe consultatif interorganisations sur les PEID

52. Le Groupe consultatif interorganisations sur les PEID, que préside la Division du développement du DAES, est un mécanisme de coordination informel et hybride[36]. Forum unique en son genre par sa composition élargie, il réunit les points focaux pour les PEID des différentes entités et institutions des Nations Unies, des commissions régionales et de plusieurs organisations intergouvernementales mondiales et régionales, telles que le Secrétariat du Commonwealth, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la Commission du Pacifique Sud, le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Commission de l'océan Indien. Ces entités non onusiennes travaillent en liaison étroite avec les pays membres et interviennent parfois directement auprès d'eux, en leur fournissant des notes d'information, une aide à la formulation des politiques, un soutien technique et un appui pour le renforcement des capacités, ou encore en répondant à des besoins d'information ciblés.

53. Le Groupe consultatif interorganisations offre un cadre à ses membres pour échanger des informations, partager les expériences, collaborer pour l'élaboration de contributions de fond et participer aux travaux préparatoires conjoints destinés à appuyer les PEID aux niveaux national, régional, interrégional et mondial en prévision des événements et processus portant sur les domaines d'intérêt commun pour ces pays, tels que le sommet Rio+20, la Conférence

[35] Voir http://webtv.un.org/meetings-events/general-assembly/main-committees/4th-committee/watch/ceb-high-level-event-the-un-system-partnering-for-the-people-of-sids/3762444460001#full-text.

[36] Sa création découle de la résolution 58/213 de l'Assemblée générale; il est mentionné dans les résolutions 59/311 et 65/156.

des Parties à la CCNUCC, la Réunion des Parties à la CDB, les événements relatifs aux océans et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement/Conférence de Samoa tenue en 2014. Parmi les différents organismes et départements représentés dans le Groupe consultatif, on trouve également le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque mondiale. Les institutions financières internationales participent aux travaux du Groupe consultatif car, comme il est rappelé aux paragraphes 28, 103 et 116 b) des Orientations de Samoa, elles jouent un rôle important en contribuant au développement durable des PEID; ces derniers, bien qu'ils se classent en majorité parmi les pays à revenu élevé, ont en effet des profils de vulnérabilité communs qui nécessitent des stratégies adaptées à leurs besoins spécifiques.

54. L'examen des informations fournies par le DAES n'a pas permis de déterminer les critères d'appartenance au Groupe consultatif. Le secrétariat d'un seul accord multilatéral relatif à l'environnement, la Convention sur la diversité biologique (CDB), est actuellement membre du Groupe consultatif. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, est également membre[37]. Toutefois, des organisations qui s'occupent de questions d'une importance cruciale pour les PEID, comme les changements climatiques, la dégradation des terres et la diversification, la gestion des produits chimiques et des déchets, entre autres, ne sont pas représentées dans le Groupe consultatif.

55. Le paragraphe 124 des Orientations de Samoa fournit une piste pour redéfinir le rôle du Groupe consultatif et renforcer son efficacité. Le DAES et le Bureau du Haut-Représentant ont d'ailleurs progressé dans ce sens. À l'issue de la Conférence de Samoa, ils ont mis en place une équipe spéciale réunissant le PNUD, le FNUAP et d'autres entités des Nations Unies pour élaborer un document de stratégie révisé, publié en décembre 2014, visant à redynamiser le Groupe consultatif.

56. D'après les informations fournies par le DAES, les principales activités menées dans le cadre du Groupe consultatif sont actuellement les suivantes:

- Tenue de réunions périodiques par téléconférence pour coordonner la planification conjointe des événements majeurs;
- Coordination des différentes activités menées dans le cadre des événements majeurs;
- Promotion d'une utilisation efficace et coordonnée des ressources pour l'exécution des projets;
- Collaboration pour la mobilisation des ressources et recherche de partenariats viables avec les donateurs et la communauté internationale élargie;
- Consultations entre les entités participantes pour favoriser l'intégration des questions relatives aux PEID et promouvoir les synergies dans les programmes des organismes des Nations Unies;
- Échange d'informations sur les événements prévus, les initiatives en cours, échange de données, etc. pour alimenter le réseau SIDSnet[38];

[37] Voir JIU/REP/2012/2.

[38] Le Réseau des petits États insulaires en développement a été mis en place à l'issue de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994, afin de «faciliter l'échange de données d'expérience entre lesdits États» (A/CONF.167/9, p. 37). Voir www.sidsnet.com.

- Harmonisation des plans régionaux de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice afin d'assurer un contrôle global des programmes prioritaires pour les PEID.

57. Les travaux du Groupe consultatif paraissent très concrets et efficaces mais leur visibilité est insuffisante, semble-t-il, et, certaines parties prenantes estiment que les méthodes de travail du Groupe ainsi que son mandat manquent de clarté. **Les inspecteurs considèrent que le rôle du Groupe consultatif devrait être évalué dans le cadre de l'examen global.**

58. La volonté de donner un nouvel élan au Groupe consultatif se traduit notamment par des efforts accrus pour planifier son programme de travail et faire connaître en temps opportun l'ordre du jour de ses futures sessions. Les questions qui devaient figurer à son ordre du jour en mars et avril 2015 étaient les suivantes: le prochain débat consacré aux PEID dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les données et statistiques relatives aux PEID, les PEID et le programme de développement pour l'après-2015, le financement du développement, l'articulation entre les activités opérationnelles des membres du Groupe consultatif et la mise en œuvre des Orientations de Samoa.

59. Les inspecteurs reconnaissent toute la valeur du travail effectué par le DAES dans les limites des maigres ressources dont il dispose. Ces ressources n'ont pas augmenté proportionnellement à l'ampleur exponentielle que prennent les problèmes relatifs aux PEID, alors qu'il est urgent d'intervenir dans des domaines précis pour aider ces pays à suivre la voie d'un développement durable mais aussi à acquérir en temps voulu la résilience nécessaire pour faire face aux graves menaces induites par les changements climatiques.

60. S'appuyant sur les conclusions de précédents rapports du CCI, en particulier concernant la gouvernance environnementale dans le cadre de Rio+20[39], **les inspecteurs invitent le DAES et les membres du Groupe consultatif à examiner les enseignements tirés du fonctionnement du Groupe de la gestion de l'environnement, présidé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour ce qui est de promouvoir l'échange d'informations, de mettre en place des groupes pour la gestion des questions thématiques et de promouvoir les bonnes pratiques dans les activités interinstitutions**[40].

Afin de renforcer la coordination et l'efficacité, les inspecteurs sont d'avis que:

Recommandation 4

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que l'examen global évalue le rôle et le fonctionnement du Groupe consultatif interorganisations sur les PEID et propose des mesures concrètes pour renforcer son efficacité en tant qu'instance de coordination rassemblant tous les partenaires institutionnels concernés − organismes des Nations Unies et entités extérieures au système, telles que les institutions financières internationales −, de façon à favoriser l'application des Orientations de Samoa et à en faciliter le suivi.

ECESA Plus

61. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a été chargé de coordonner les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

[39] JIU/REP/2008/3 et JIU/REP/2014/4.
[40] Voir JIU/REP/2014/4, par. 100 à 104.

(Rio+20). Le Secrétaire général de la Conférence[41] a élargi la composition de cet organe, de façon qu'il inclue les chefs de toutes les entités des Nations Unies (y compris les fonds et programmes et les institutions spécialisées), les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que les secrétariats des conventions de Rio, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'OIM. Le Comité exécutif ainsi élargi, ou ECESA Plus, comprend 51 membres et trois observateurs; il maintient des liens avec le CCS et ses organes subsidiaires, notamment le GNUD et le Groupe de la gestion de l'environnement. Il inclut également des entités telles que l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)[42] et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)[43], qui apportent des compétences spécialisées et contribuent au renforcement des capacités[44].

62. Au cours de la période 2013-2014, ECESA Plus, réuni à l'initiative du DAES, a assuré l'interface pour les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, ses travaux venant compléter ceux du Groupe consultatif interorganisations. ECESA Plus sert actuellement de plate-forme de coordination pour le suivi de Rio+20 et des Orientations de Samoa, et bénéficie d'un appui de la Division du développement durable du DAES pour ses activités courantes.

63. **Notant que ECESA Plus, dont font partie le Bureau du Haut-Représentant et le DAES, contribue à l'appui aux PEID, les inspecteurs considèrent que, dans le cadre d'un examen global sur les PEID, il conviendrait de clarifier davantage le rôle qui lui est dévolu, conformément au paragraphe 124 a) des Orientations de Samoa, de façon à éviter les risques de chevauchements.**

Fonds et programmes présents à New York

64. Lorsqu'ils se sont rendus à New York, les inspecteurs se sont entretenus avec des responsables du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes. Ils ont constaté que ces différents organismes réalisent un important travail dans des domaines intéressant directement les PEID et agissent en étroite coordination avec leurs bureaux hors siège, grâce à des canaux de communication très ouverts qui facilitent la rétroinformation et l'interaction.

65. Étant donné le champ limité de cette étude et les délais très courts dans lesquels elle a dû être menée à bien, le présent rapport n'analyse pas de façon approfondie l'information détaillée fournie par les fonds et programmes (et par les institutions spécialisées)[45]. Les inspecteurs tiennent néanmoins à souligner que, comme il ressort des entretiens et des réponses aux questionnaires, les organismes des Nations Unies et, en particulier, les fonds et programmes, contribuent incontestablement, avec dévouement et détermination, dans les limites des ressources dont ils disposent et dans le cadre de leurs mandats respectifs, à la mise en œuvre des priorités définies dans les Orientations de Samoa.

---

[41] En mai 2010, le Secrétaire général de l'ONU a nommé le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales Secrétaire général de la Conférence.

[42] Voir la publication de l'UNRISD «Social Policies in Samoa».

[43] L'UNITAR a récemment lancé une formation gratuite en ligne sur les PEID et les changements climatiques, disponible à l'adresse www.coursera.org/course/sids.

[44] La liste complète des membres d'ECESA Plus peut être consultée à l'adresse http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1442.

[45] L'abondante information qualitative recueillie pourra être exploitée par la suite pour tout examen complémentaire portant sur le même thème. Voir annexe II.

66. Le PNUD, principal organe chargé des questions de développement au sein du système et qui dispose d'un réseau quasi planétaire de bureaux régionaux et de pays, traduit les processus politiques élaborés à New York en actes concrets sur le terrain. L'Administrateur du PNUD est à la tête du GNUD, ce qui facilite les interactions pour organiser l'exécution sur place, dans le cadre du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies et du Bureau de la coordination des activités de développement.

67. Le PNUD a informé les inspecteurs que tous les PEID sont pris en charge par des équipes de pays des Nations Unies résidentes ou accréditées intervenant sur la base des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et rattachées aux 19 bureaux multipays ou bureaux de pays présents dans les PEID, un appui supplémentaire étant assuré par le Centre du PNUD pour le Pacifique et d'autres présences au niveau des pays. Le PNUD a également indiqué qu'il entend amplifier ses activités dans les PEID, conformément aux Orientations de Samoa, par l'intermédiaire de ces plates-formes, et que l'intervention dans le cadre du GNUD contribuerait à une exécution plus efficace.

68. L'utilisation de PNUAD régionaux est particulièrement pertinente pour les PEID, compte tenu de l'éloignement de ces pays, de leur petite taille et de leur accès difficile. Agir à l'échelle régionale permet une utilisation plus efficiente des ressources et une meilleure approche des enjeux communs dans les groupes régionaux ou sous-régionaux. La coopération avec les autorités locales, quant à elle, favorise des synergies entre les différents ministères, le but étant d'élaborer un programme qui mise sur les complémentarités en englobant les domaines interdépendants (pêches, agriculture, environnement, etc.). Le renforcement des capacités et des institutions aiderait à répondre plus efficacement aux problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les PEID. **De l'avis des inspecteurs, un examen global devrait aussi s'intéresser aux opérations sur le terrain et à la coordination entre organismes dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, l'idée étant que l'encadrement et le contrôle rationalisés exercés par le Siège aillent de pair avec une approche solidement ancrée dans le contexte local, qui intègre et mette à profit les informations sur l'expérience acquise et les obstacles rencontrés aux niveaux national et régional.**

69. Les entretiens menés avec des membres du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes ont confirmé la pertinence de l'action menée sur le terrain et la nécessité d'accroître sa visibilité dans les processus politiques et les mécanismes intergouvernementaux/interinstitutions au Siège. Les questions relatives à la population, à la jeunesse, à l'enfance et à l'égalité entre les sexes figurent au nombre des priorités définies dans les Orientations de Samoa. L'UNICEF a fourni des commentaires positifs sur le fonctionnement du Groupe consultatif interorganisations en tant que plate-forme pour la coordination et l'échange d'informations et a souligné le rôle important joué par ce dispositif dans la phase de préparation de la Conférence de Samoa. La collaboration a été encore renforcée depuis la Conférence, dans le cadre de la réforme du Groupe consultatif actuellement en cours.

70. Le FNUAP a indiqué qu'il avait rencontré en novembre 2014 des représentants des États réunis à Samoa et avait réaffirmé son plein appui à la mise en œuvre des Orientations. Le Fonds a également mentionné la coopération qui s'est instaurée au niveau régional entre ses bureaux sous-régionaux pour l'exécution des programmes multipays, dans le cadre des activités du GNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la CEPALC[46]. Le FNUAP souhaitait que l'on mette à profit la dynamique impulsée par la session extraordinaire de

[46] Une équipe spéciale interinstitutions a été mise en place dans le cadre du Programme du GNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, afin de recenser les activités menées dans les Caraïbes, de les replacer dans le contexte des Orientations de Samoa et d'établir un plan d'action stratégique pour cette région.

l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue en septembre 2014 pour débattre des progrès réalisés et des résultats obtenus au regard des objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement, dont les travaux avaient fait date.

71. Les inspecteurs ont également rencontré des membres du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui appuie concrètement les activités en faveur des PEID, notamment en rendant compte des partenariats novateurs mis en place, dans le cadre de cette coopération, pour la gestion des terres et en promouvant les projets axés sur la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques dans les PEID. Le Bureau agit en partenariat et en coopération avec d'autres entités onusiennes telles que le PNUD (Centre pour le Pacifique à Fidji), le Bureau du Haut-Représentant et le DAES, et des organisations régionales, ainsi qu'avec l'appui des gouvernements des PEID et de certains de leurs partenaires de développement et partenaires privés, comme la Pacific Island Private Sector Organization (PIPSO) ou le Caribbean Centre for Competitiveness, entre autres.

Autres organismes des Nations Unies concernés

72. La présence, dans les PEID, de fonds, programmes, institutions spécialisées et de certains centres régionaux des conventions relatives à l'environnement est un facteur déterminant pour la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Il faudrait renforcer l'exécution conjointe, dans le cadre des PNUAD et du système des coordonnateurs résidents, impliquant des organismes tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

73. L'ONUDC mène des actions en partenariat avec le PNUD, principalement dans la région Pacifique, et dans les Caraïbes en partenariat avec la CARICOM et la Banque mondiale. Un événement global PNUD-ONUDC sur la réforme de la lutte anticorruption dans les PEID est prévu en 2015. L'OACI a élaboré, en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), un plan de routes essentielles pour le développement des services et du tourisme, visant à garantir des services aériens indispensables pour les destinations lointaines ou périphériques, sans prendre en considération la rentabilité des différentes dessertes, le but étant de stimuler le tourisme et les investissements étrangers. Une telle formule est particulièrement pertinente pour les PMA, les PEID et les pays en développement sans littoral. Dans sa réponse au questionnaire, l'Agence internationale de l'énergie atomique a mentionné la nécessité de privilégier l'appui au niveau régional, étant donné la difficulté d'intervenir au niveau des pays dans le cas des très petits États.

74. Il faudrait encourager les PEID à participer aux conseils exécutifs des fonds et programmes, ou aux bureaux des conférences et réunions des parties aux conventions relatives à l'environnement, de façon que les besoins de ces pays soient mieux pris en considération[47].

75. Il convient de mentionner spécialement le rôle joué par les secrétariats des conventions relatives à l'environnement − Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, Convention de

[47] Le PNUD a indiqué que depuis 1994, année où a été adopté le Plan d'action de la Barbade, 11 PEID ont siégé au Conseil exécutif du PNUD/FNUAP/UNOPS, ce qui garantit que ces organismes restent en phase avec l'évolution des besoins des pays concernés.

Stockholm sur les polluants organiques persistants, notamment − et l'appui qu'ils apportent pour traiter les questions relatives à la gestion des déchets, qui se posent avec une grande acuité pour les PEID. Les centres régionaux de ces conventions fournissent un appui à plusieurs pays de la région Pacifique. La contribution des secrétariats de la CDB et de la CCNUCC porte sur les questions relatives à la diversité biologique et à la gestion des terres, domaines d'une importance cruciale pour construire la résilience et réduire la vulnérabilité. Un examen global ne devrait pas omettre de s'intéresser au rôle que jouent ces conventions dans l'architecture d'ensemble mise en place par les Nations Unies pour l'appui aux PEID.

76. Rappelant les paragraphes 70, 71 et 109 des Orientations de Samoa, **les inspecteurs estiment que les organismes des Nations Unies devraient intensifier leur appui aux PEID en améliorant leur collaboration avec les secrétariats des conventions de Rio et des autres conventions relatives à l'environnement, telles que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Minimata sur le mercure, entre autres, en renforçant les capacités des PEID et en leur fournissant des services consultatifs pour promouvoir la ratification des conventions relatives à l'environnement et leur application au niveau national**.

III. Autres conclusions et recommandations

A. Cadre de suivi et de responsabilisation aux fins de l'application des Orientations de Samoa

77. Les inspecteurs ont constaté que les parties prenantes avaient le sentiment que l'appui institutionnel fourni par le Siège de l'ONU était faible. Pour améliorer les choses, il faudrait s'attacher en priorité à réorganiser les ressources existantes, à évaluer le montant actuel des ressources et s'assurer qu'il correspond aux activités prescrites, et examiner la répartition des ressources au sein du système afin de favoriser la mutualisation, la cohérence et l'efficacité dans l'emploi des ressources existantes.

78. Pour rendre compte de la contribution du système à l'application des Orientations de Samoa, il faudrait mettre en place un mécanisme efficace de suivi et de responsabilisation, notamment en utilisant la matrice actuelle pour le suivi de l'application des Orientations, qui a été mise en place par le DAES et qui est géré par l'ECESA (Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales) Plus, l'objectif étant d'évaluer les rôles joués et les contributions apportées par les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre des activités prioritaires prévues par les Orientations. Un cadre de suivi axé sur les résultats permettrait d'assurer un suivi régulier et de rendre compte en permanence de l'application des Orientations de Samoa.

Afin de renforcer la cohérence et la responsabilisation au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne la fourniture de l'appui institutionnel aux PEID, les inspecteurs recommandent ce qui suit:

Recommandation 5

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que dans le cadre de l'examen global, on analyse le dispositif institutionnel mis en place conformément aux paragraphes 122 à 124 des Orientations de Samoa, ainsi que le processus de coordination visant à suivre l'efficacité de leur application et à en rendre compte, de façon à éviter les chevauchements et à favoriser les synergies au sein du système des Nations Unies.

B. Communication et partage de l'information entre le Secrétariat de l'ONU et les représentants des États Membres

79. Les inspecteurs ont été informés de cas de chevauchements apparents entre le Secrétariat, le DAES et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans le cadre de leurs activités d'information et de coopération avec des représentants d'États Membres, comme suite à une demande récente adressée aux missions permanentes des États Membres par le biais de différents canaux et couvrant des questions étroitement liées.

80. Le DAES recueillait des informations en vue d'élaborer des recommandations concernant un cadre de partenariat, conformément au paragraphe 101 des Orientations de Samoa, tandis que le Bureau du Haut-Représentant assurait le suivi des consultations qu'il avait eues à la fin de 2014 avec Friends of SIDS Private, groupement informel d'États Membres animés du même esprit, qui avait demandé au Bureau du Haut-Représentant de mettre sur pied le projet de mandat concernant l'établissement d'un réseau opérationnel mondial pour les PEID, l'une des grandes décisions prises par le Forum de partenariat avec le secteur privé[48].

81. Les deux entités agissaient conformément à leur mandat respectif. Toutefois, une meilleure coordination au sein du Secrétariat aurait permis de mener une action plus claire par rapport à l'objectif recherché, et les deux entités auraient pu coordonner leur demande pour couvrir toutes les questions intéressant les partenariats et, partant, réduire la charge de travail.

82. Les inspecteurs sont d'avis que toutes les informations sur des questions relatives aux PEID pourraient être collectées par le biais d'un seul canal intégré de communication entre le Secrétariat de l'ONU et les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes. La création d'une base de données commune pour appuyer la réalisation des diverses tâches confiées aux différentes parties du Secrétariat favoriserait la coordination et les synergies. Les activités du DAES et du Bureau du Haut-Représentant pourraient être présentées sur la même plate-forme, de même que les contributions émanant des autres organismes des Nations Unies. Cette plate-forme comprendrait la matrice pour le suivi de l'application des Orientations de SAMOA[49].

---

[48] Manifestation préconférence organisée conjointement par le Bureau du Haut-Représentant, le Gouvernement samoan et la Chambre de commerce du Samoa durant la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en 2014.

[49] Voir www.sids2014.org/unmatrix. Actuellement, les informations sont directement transmises dans la matrice par les organisations elles-mêmes. Comme il a été signalé durant les entretiens, le contenu actuel de la matrice ne reflète pas exactement le degré d'application des Orientations. Les informations ne sont pas fournies régulièrement mais sur une base volontaire et non systématique.

83. Les entretiens ont aussi révélé que les activités relatives aux PEID confiées au DAES et au Bureau du Haut-Représentant posaient des problèmes aux États Membres s'agissant des informations spécifiques à trouver pour répondre aux questions posées. **De l'avis des inspecteurs, le Secrétariat devrait améliorer ses canaux de communication et mieux coordonner les demandes adressées aux États Membres.** Il faudrait s'efforcer de clarifier les responsabilités. Parallèlement, les deux entités devraient renforcer leur coordination de sorte que les questions relevant de leurs mandats fassent l'objet au préalable d'une coordination conjointe.

84. Les inspecteurs ont été informés que certaines formes de contact régulier avec les États Membres, en particulier avec l'Alliance des petits États insulaires et avec les partenaires de développement, avaient été abandonnées. L'Alliance des petits États insulaires étant le forum de négociation qui représente les intérêts des PEID, la tenue régulière de réunions entre le Secrétariat de l'ONU au Siège et les représentants permanents constituait une bonne pratique en matière de communication et de partage de l'information[50].

Afin d'améliorer la coordination et la communication et d'accroître la transparence dans le cadre des activités entreprises à l'appui des priorités concernant les PEID, les inspecteurs recommandent ce qui suit:

Recommandation 6

L'Assemblée générale devrait veiller à ce que dans le cadre de l'examen global, on se penche sur les mécanismes institutionnels et managériaux destinés à renforcer la coordination entre le DAES et le Bureau du Haut-Représentant pour l'exécution des tâches relatives à leurs mandats respectifs portant sur l'appui aux PEID, de façon à éviter les chevauchements, à accroître l'efficacité de leur action et à améliorer la transparence dans leur communication avec les États Membres.

C. Coordination entre le Secrétariat de l'ONU au Siège et les autres entités des Nations Unies

85. Les réponses aux questionnaires fournies par des organismes des Nations Unies et les secrétariats des conventions relatives à l'environnement qui intéressent les PEID ont révélé la faiblesse de la coordination avec le Siège de l'ONU.

86. La situation est différente pour les fonds et programmes qui sont fortement représentés sur le terrain. Lors de leur mission à New York, les inspecteurs ont organisé des vidéoconférences avec leurs bureaux régionaux pour le Pacifique et les Caraïbes, qui ont permis aux inspecteurs de recueillir des informations fort utiles. Les parties prenantes reconnaissent le rôle crucial joué par les fonds et programmes dans la fourniture d'un appui aux PEID sur le terrain, en particulier par le biais du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, qui garantit une certaine cohérence des activités d'application aux niveaux national et régional. Un examen global serait l'occasion d'évaluer les difficultés rencontrées par les entités actives dans les PEID, auxquelles il incombe en dernier ressort d'assurer l'application efficace et réussie des Orientations de SAMOA.

[50] La participation des fonds et programmes, en particulier de ceux directement concernés par la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités des PEID, apporterait certainement une valeur ajoutée à ces réunions régulières.

87. Les inspecteurs ont constaté que les représentants des États Membres manquaient d'informations sur les mécanismes existants de coordination interorganisations concernant les PEID mis en place par le Secrétariat, en particulier sur les travaux du Groupe consultatif interorganisations sur les PEID, et avaient souhaité être mieux informés des travaux menés et des résultats obtenus.

88. Des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, et aujourd'hui des Orientations de SAMOA, ont été élaborés par le DAES dans le cadre de son mandat d'information et en consultation avec l'ECESA Plus, le Groupe consultatif interorganisations et des États Membres. Les rapports ne devraient pas seulement porter sur les initiatives relatives aux PEID mais devraient aussi aborder la question plus vaste de l'appui fourni par le système des Nations Unies dans le cadre des examens concernant les PEID et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et devraient examiner comment les besoins des PEID peuvent être pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, ainsi que d'autres initiatives mondiales pertinentes à l'avenir.

89. Il faudrait penser à planifier la fourniture de l'appui institutionnel du système des Nations Unies à l'application des Orientations de SAMOA et à en rendre compte de façon coordonnée dans le cadre d'une seule structure, ce qui contribuerait à améliorer l'utilisation des ressources, à accroître la satisfaction des bénéficiaires et de leurs partenaires de développement et à réduire la charge de travail des unités administratives du DAES et du Bureau du Haut-Représentant qui s'occupent des PEID.

90. Dernier point, mais non le moindre, la participation des secrétariats des conventions de Rio, par exemple de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et d'autres conventions pertinentes relatives à l'environnement dans le cadre de mécanismes interinstitutions tels que l'ECESA Plus et le Groupe consultatif interorganisations, faciliterait l'examen des questions particulièrement importantes pour les PEID, telles que les changements climatiques, les océans, la biodiversité, les produits chimiques et la gestion des déchets. Cette participation pourrait se faire avec l'appui du PNUD, du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Bureau de coordination des activités de développement, ainsi que des commissions régionales, et au moyen de la diffusion d'orientations stratégiques aux fins d'activités conjointes de programmation et de mise en œuvre sur le terrain par les équipes de pays des Nations Unies. La participation des organismes non résidents ayant une grande expertise des questions relatives aux PEID, tels que la CNUCED, devrait faire partie des efforts déployés par l'ensemble du système pour simplifier la mise en œuvre des Orientations de SAMOA et garantir le développement durable des PEID.

Annexe I

Département des affaires économiques et sociales et Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement: activités prescrites concernant les petits États insulaires en développement

Activités prescrites	*Département des affaires économiques et sociales*	*Bureau du Haut-Représentant*
Entreprendre un large éventail d'activités à **l'appui** de la mise en œuvre et de l'examen à l'échelle du système du **Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice**	Résolutions 49/122, 50/116, 51/183, 57/262, 59/311, 60/194, 62/191, 63/213, 64/199 et 65/156 de l'Assemblée générale	Résolutions 57/262, 63/213 et 64/199 de l'Assemblée générale
Appuyer, selon qu'il convient, les activités de suivi concertées de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade		Résolution 56/227 (par. 1), dans laquelle l'Assemblée générale confie au Bureau les fonctions définies dans le rapport du Secrétaire général (A/56/645, par. 17)
S'occuper de la coordination et de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies avec les autres organisations multilatérales compétentes et diffuser des informations sur les activités menées à l'appui des PEID et du Programme d'action de la Barbade en vue de garantir l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi (Programme d'action de la Barbade et Stratégie de Maurice)	Résolutions 56/198, 58/213 et 59/229 de l'Assemblée générale	Résolution 69/15 de l'Assemblée générale
Mener des activités de plaidoyer et de mobilisation de l'appui international et de ressources Fournir un appui aux consultations collectives avec les PEID		Résolutions 56/227 (par. 1), dans laquelle l'Assemblée générale confie au Bureau les fonctions définies par le Secrétaire général dans son rapport (A/56/645, par. 17), et 69/15 de l'Assemblée générale
Fourniture d'une assistance, de services de coopération technique et d'un appui aux PEID	Résolutions 64/199 et 69/15 de l'Assemblée générale	

Annexe II A

Contribution des organismes ayant accepté le statut du CCI à l'application des Orientations de SAMOA (par modalité d'application)

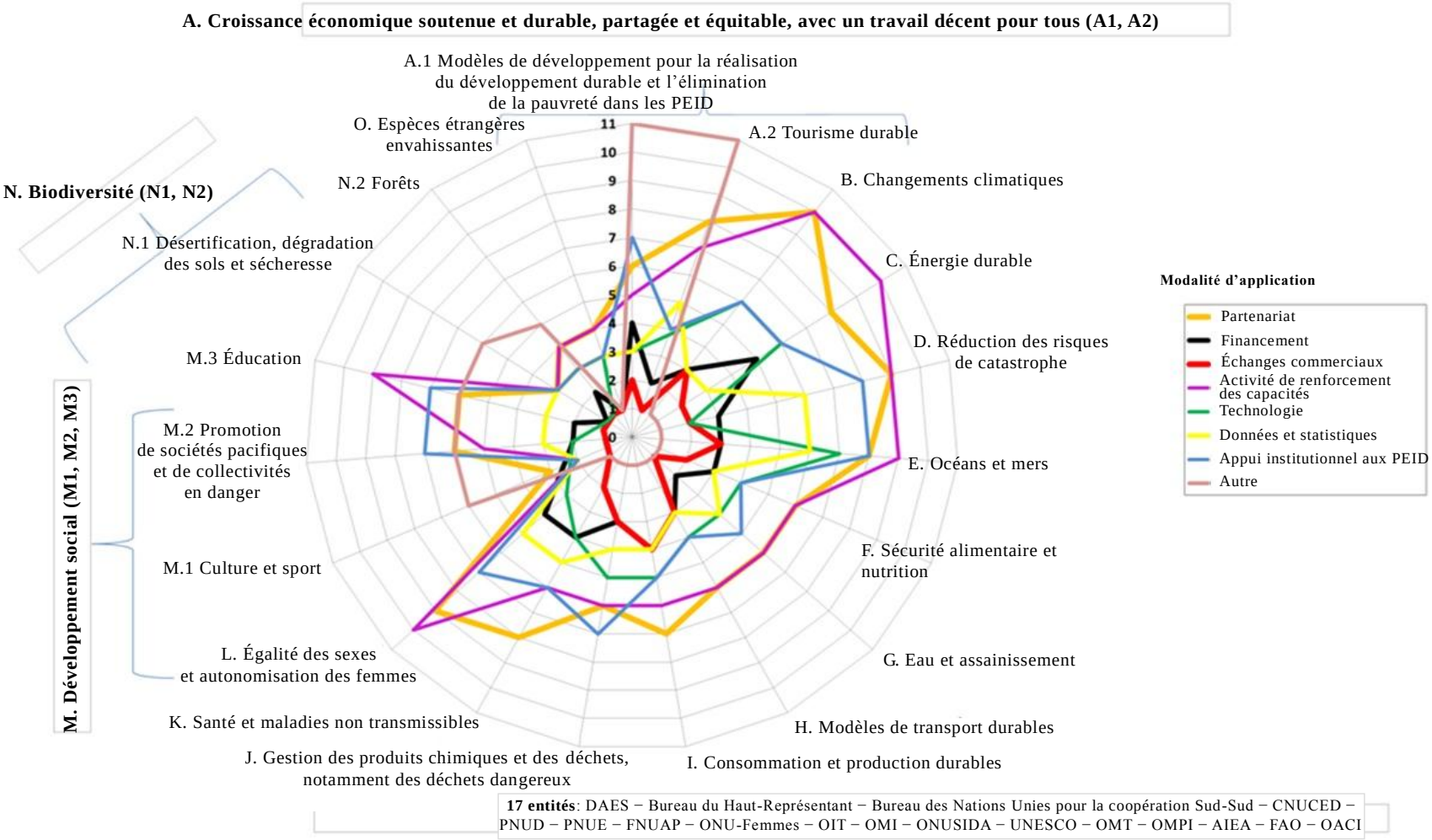

Note: Le graphique montre le nombre d'organismes actifs dans chaque domaine, par modalité d'application. Les domaines prioritaires sont ceux définis par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/15.

Source: CCI, d'après les données tirées de l'enquête de mars 2015. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a participé à cette enquête mais n'a pas fourni de données à ce sujet.

Annexe II B

Contribution des accords multilatéraux sur l'environnement à l'application des Orientations de SAMOA (par modalité d'application)

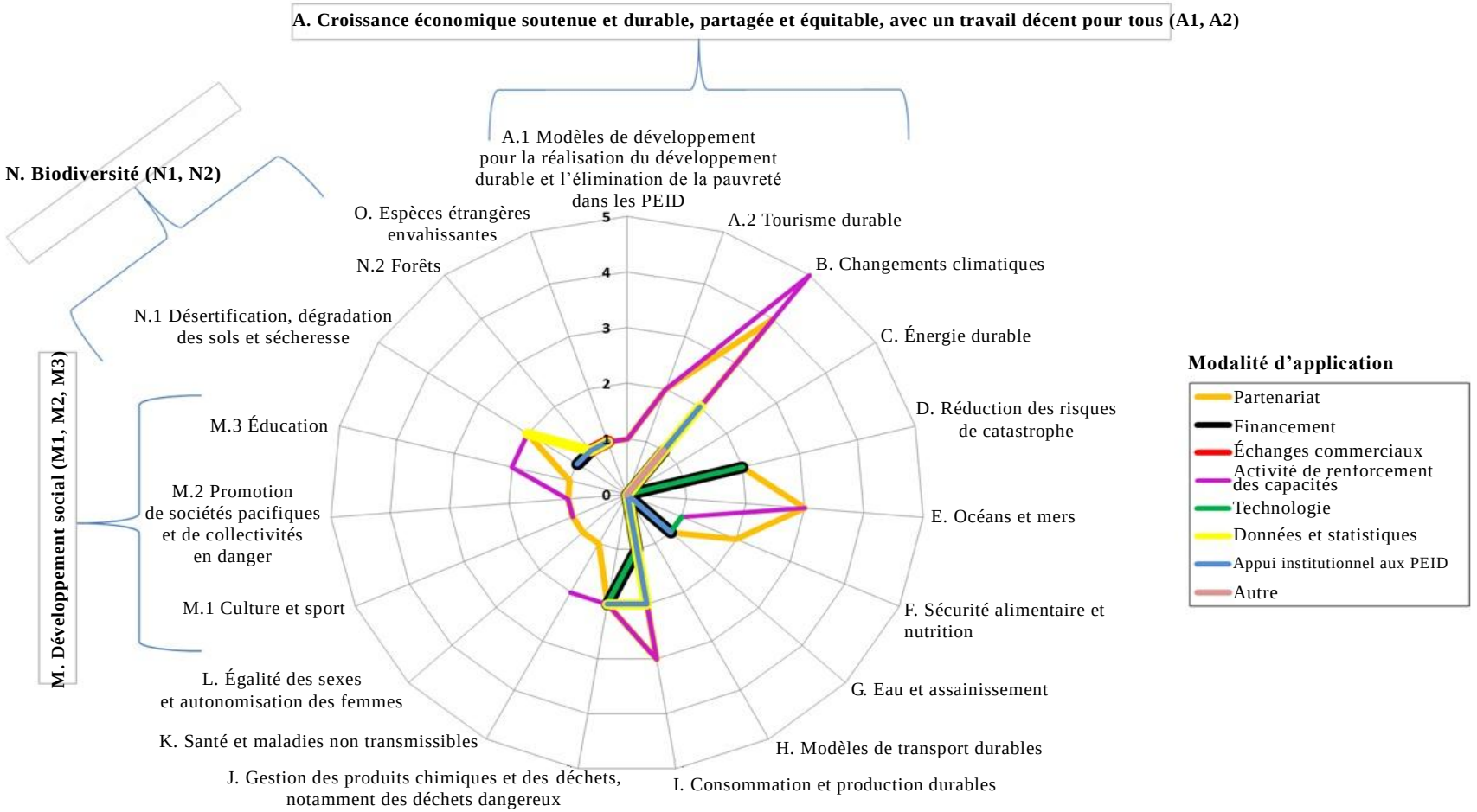

7 accords multilatéraux sur l'environnement: Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm − Secrétariat de l'ozone − Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal − Convention sur la diversité biologique − Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification − Convention des Nations Unies sur le droit de la mer − Convention du patrimoine mondial

Note: Le graphique montre le nombre d'organismes actifs dans chaque domaine, par modalité d'application. Certaines lignes de données (Financement et technologie, par exemple) apparaissent sous des couleurs multiples parce qu'elles se chevauchent. Les domaines prioritaires sont ceux définis par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/15.
Source: CCI, d'après les données tirées de l'enquête de mars 2015. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a participé à cette enquête mais n'a pas fourni de données à ce sujet.

Annexe II C

Contribution des organismes ayant accepté le statut du CCI et des accords multilatéraux sur l'environnement à l'application des Orientations de SAMOA (tous types de modalité d'application confondus)

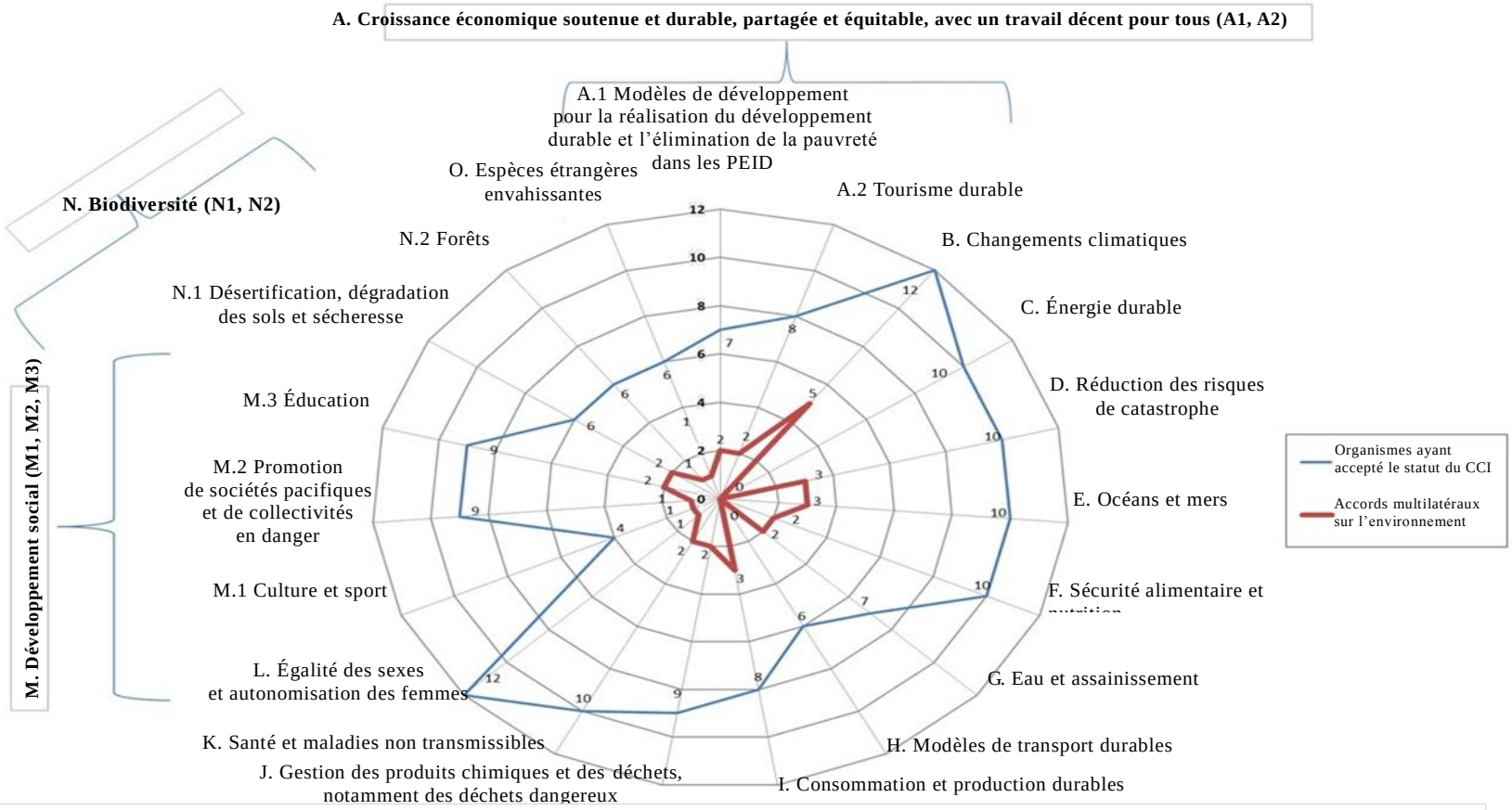

17 entités: DAES, Bureau du Haut-Représentant − Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud − CNUCED − PNUD − PNUE − FNUAP − ONU-Femmes − OIT − OMI − ONUSIDA − UNESCO − OMT − OMPI − AIEA − FAO − OACI

7 accords multilatéraux sur l'environnement: Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm − Secrétariat de l'ozone − Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal − Convention sur la diversité biologique − Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification − Convention des Nations Unies sur le droit de la mer − Convention du patrimoine

Note: Le graphique montre le nombre d'organismes actifs dans chaque domaine, tous types de modalité d'application confondus. Les domaines prioritaires sont ceux définis par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/15.

Source: CCI, d'après les données tirées de l'enquête de mars 2015. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont participé à cette enquête mais n'ont pas fourni de données à ce sujet.

Annexe III A

Exemples d'activités menées par le système des Nations Unies à l'appui des PEID et de l'application des Orientations de SAMOA

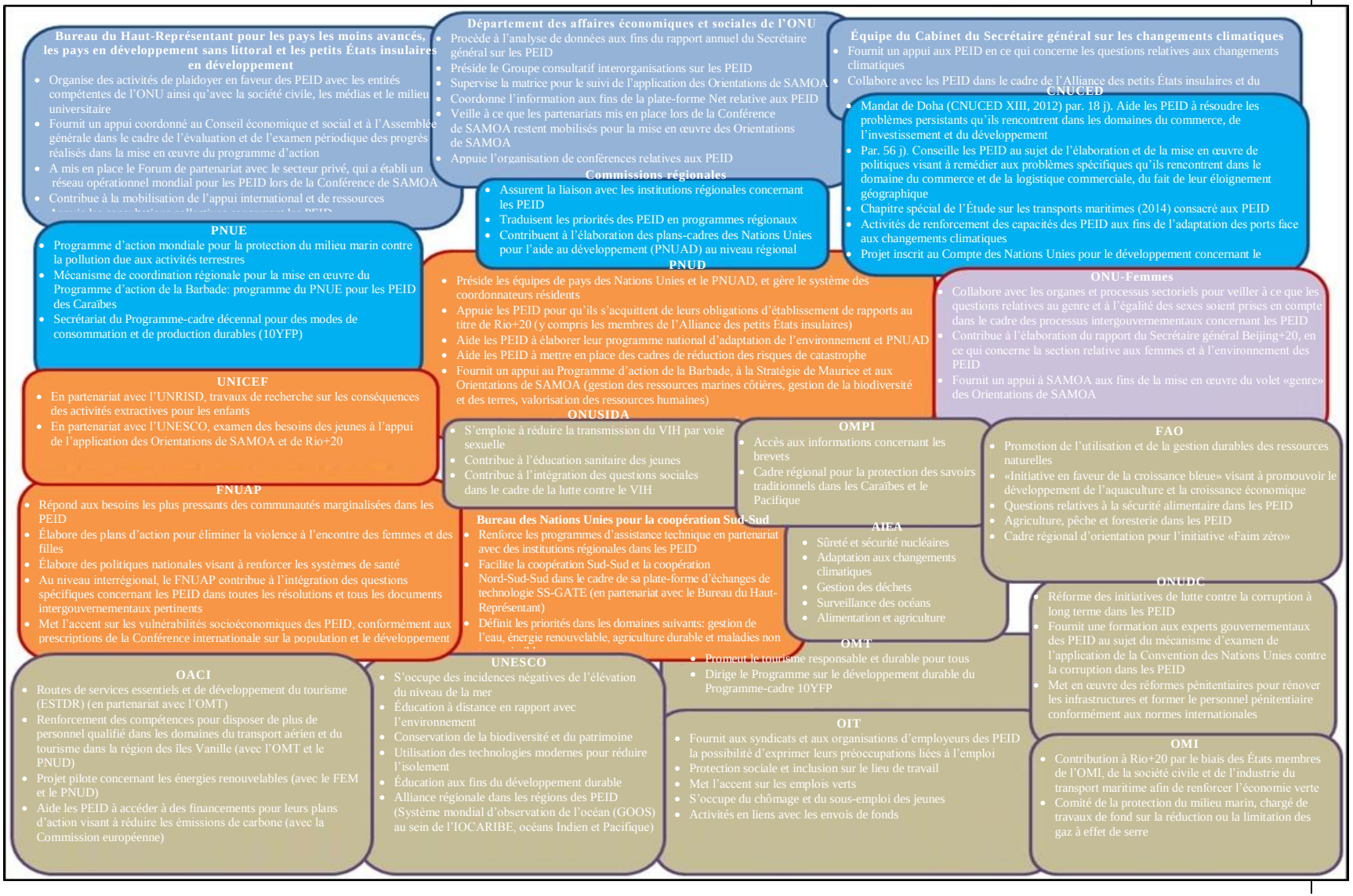

Annexe III B

Exemples d'activités menées par des secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement à l'appui des PEID et de l'application des Orientations de Samoa

Annexe IV

Groupes de PEID selon la classification des organismes des Nations Unies et des instances internationales

	Secrétariat de l'ONU			*Commissions régionales*				*Organisme des Nations Unies /institutions spécialisées*	*Hors système des Nations Unies*					
Groupements de PEID	*DAES*	*Bureau du Haut-Représentant*	*CNUCED*	*CEPALC*	*CESAO*	*CESAP*	*CEA*	*UNESCO*	*Alliance des petits États insulaires*	*CARICOM*	*CARIFORUM*	*ACP*	*Commission de l'Océan indien*	*Forum des îles du Pacifique*
Afrique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale														
Bahreïn	✗	✓	✗	–	✓	–	–	✓	–	–	–	–	–	–
Cabo Verde	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	–	–	✓	–	–
Comores*	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	–	–	✓	✓	–
Guinée-Bissau*	✓	✓	✗	–	–	–	✓	✓	✓	–	–	✓	–	–
Madagascar	✗	✗	✗	–	–	–	–	✗	–	–	–	–	✓	–
Maldives	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	–	–	–
Maurice	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	–	–	✓	✓	–
Sao-Tomé-et-Principe*	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	–	–	✓	–	–
Seychelles	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	–	–	✓	✓	–
Singapour	✓	✓	✗	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	–	–	–
Total partiel	**8**	**9**	**6**	**–**	**1**	**2**	**6**	**9**	**8**	**–**	**–**	**6**	**4**	**–**
Caraïbes et mers reliées														
Anguilla	✗	A	✗	A	–	–	–	A	–	O	O	–	–	–
Antigua-et-Barbuda	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–
Antilles néerlandaises	✗	✗	✗	–	–	–	–	✗	O	–	O	–	–	–

Groupements de PEID	*Secrétariat de l'ONU*			*Commissions régionales*				*Organisme des Nations Unies /institutions spécialisées*	*Hors système des Nations Unies*						
	DAES	*Bureau du Haut-Représentant*	*CNUCED*	*CEPALC*	*CESAO*	*CESAP*	*CEA*	*UNESCO*	*Alliance des petits États insulaires*	*CARICOM*	*CARIFORUM*	*ACP*	*Commission de l'Océan indien*	*Forum des îles du Pacifique*	
Aruba	✗	A	✗	A	–	–	–	A	–	–	O	–	–	–	
Bahamas	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Barbade	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Belize	✓	✓	✗	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Bermudes	✗	A	✗	A	–	–	–	✗	–	O	–	–	–	–	
Cuba	✓	✓	✗	✓	–	–	–	✓	✓	–	✓	✓	–	–	
Curaçao	✗	A	✗	A	–	–	–	A	–	–	–	–	–	–	
Dominique	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Grenade	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Guadeloupe	✗	A	✗	A	–	–	–	✗	–	–	O	–	–	–	
Guyana	✓	✓	✗	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Guyane française	✗	✗	✗	–	–	–	–	✗	–	–	O	–	–	–	
Haïti*	✓	✓	✗	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Îles Caïmanes	✗	A	✗	A	–	–	–	A	–	O	O	–	–	–	
Îles turques et Caïques	✗	A	✗	A	–	–	–	✗	–	O	O	–	–	–	
Îles vierges américaines	✗	A	✗	A	–	–	–	✗	O	–	–	–	–	–	
Îles vierges britanniques	✗	A	✗	A	–	–	–	A	–	O	O	–	–	–	
Jamaïque	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Martinique	✗	A	✗	A	–	–	–	✗	–	–	O	–	–	–	
Montserrat	✗	A	✗	A	–	–	–	✗	–	✓	O	–	–	–	
Puerto Rico	✗	A	✗	A	–	–	–	✗	O	–	–	–	–	–	

Groupements de PEID	*Secrétariat de l'ONU*			*Commissions régionales*				*Organisme des Nations Unies /institutions spécialisées*	*Hors système des Nations Unies*						
	DAES	*Bureau du Haut-Représentant*	*CNUCED*	*CEPALC*	*CESAO*	*CESAP*	*CEA*	*UNESCO*	*Alliance des petits États insulaires*	*CARICOM*	*CARIFORUM*	*ACP*	*Commission de l'Océan indien*	*Forum des îles du Pacifique*	
République dominicaine	✓	✓	✗	✓	–	–	–	✓	✓	–	✓	✓	–	–	
Sainte-Lucie	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Saint-Kitts-et-Nevis	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Sint Marteen	✗	✗	✗	A	–	–	–	A	–	–	–	–	–	–	
Suriname	✓	✓	✗	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Trinité-et-Tobago	✓	✓	✓	✓	–	–	–	✓	✓	✓	✓	✓	–	–	
Total partiel	**16**	**16**	**10**	**16**	**–**	**–**	**–**	**16**	**16**	**15**	**16**	**16**	**–**	**–**	
Pacifique															
Commonwealth des îles Mariannes du Nord	✗	A	✗	–	–	A	–	✗	–	–	–	–	–	SO	
État fédéral de Micronésie	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓	
Fidji	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓	
Guam	✗	A	✗	–	–	A	–	✗	O	–	–	–	–	SO	
Îles Cook	✓	A	✗	–	–	A	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓	
Îles Marshall	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓	
Îles Salomon*	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓	
Kiribati*	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓	
Nauru	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓	

Groupements de PEID	*Secrétariat de l'ONU*			*Commissions régionales*				*Organisme des Nations Unies /institutions spécialisées*	*Hors système des Nations Unies*					
	DAES	*Bureau du Haut-Représentant*	*CNUCED*	*CEPALC*	*CESAO*	*CESAP*	*CEA*	*UNESCO*	*Alliance des petits États insulaires*	*CARICOM*	*CARIFORUM*	*ACP*	*Commission de l'Océan indien*	*Forum des îles du Pacifique*
Nioué	✓	A	✗	–	–	A	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓
Nouvelle-Calédonie	✗	A	✗	–	–	A	–	✗	–	–	–	–	–	A
Palaos	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓
Papouasie-Nouvelle-Guinée	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓
Polynésie française	✗	A	✗	–	–	A	–	✗	–	–	–	–	–	A
Samoa	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓
Samoa américaines	✗	A	✗	–	–	A	–	✗	O	–	–	–	–	SO
Timor-Leste*	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	SO
Tokélaou	✗	✗	✗	–	–	–	–	A	–	–	–	–	–	A
Tonga	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓
Tuvalu*	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓
Vanuatu*	✓	✓	✓	–	–	✓	–	✓	✓	–	–	✓	–	✓
Wallis et Futuna	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	SO
Total partiel	**15**	**13**	**13**	**–**	**–**	**13**	**–**	**15**	**15**	**–**	**–**	**15**	**–**	**14**
Membres (Membres associés)	**39**	**38 (19)**	**29**	**16 (13)**	**1**	**15 (7)**	**6**	**40 (7)**	**39**	**15**	**16**	**37**	**4**	**14 (3)**

* Pays moins avancé (PMA).

Note: (A) Membre associé, (O) Observateur et (SO) Observateur spécial.

Sources:
Système des Nations Unies:
Département des affaires économiques et sociales de l'ONU: www.sidsnet.org/country-profiles
Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement: http://unohrlls.org/about-sids/country-profiles/
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED): http://www.unctad.org/en/pages/aldc/Small%20Island%20Developing%20States/UNCTAD%C2%B4s-unofficial-list-of-SIDS.aspx
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/sids/about-unesco-and-sids/sids-list/

Commissions régionales:
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC): http://www.cepal.org/en/estados-miembros
Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (CESAO): http://www.escwa.un.org/about/members_8_2012.pdf
Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP): www.unescap.org/about/member-states
Commission économique pour l'Afrique (CEA): www.uneca.org/pages/member-states

Hors système des Nations Unies:
Alliance des petits États insulaires: http://aosis.org/about/members/
Communauté et marché commun des Caraïbes (CARICOM): www.caricom.org/jsp/community/member_states.jsp?menu=community
Forum des Caraïbes (CARIFORUM): www.caricom.org/jsp/community_organs/cariforum/cariforum_main_page.jsp?menu=cob
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP): www.acp.int/node/7
Commission de l'océan Indien (IOC): http://commissionoceanindien.org/membres/
Forum des îles du Pacifique (PIF): www.forumsec.org/pages.cfm/about-us/?printerfriendly=true